

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 16 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison 64, rue de l'Eglise à Walferdange :

Stationnement interdit

Le lundi 28 octobre 2024 de 09.00 heures jusqu'à 14.00 heures, le stationnement dans la rue de l'Eglise est interdit sur le tronçon longeant la maison numéro 64, des deux côtés, sur une longueur de 15 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Le lundi 28 octobre 2024 de 09.00 heures jusqu'à 14.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de l'Eglise, du côté des maisons avec les numéros pairs, le long de la maison numéro 64, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

Route barrée

Le lundi 28 octobre 2024 de 09.00 heures jusqu'à 14.00 heures, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de l'Eglise longeant la maison numéro 64 est barré à toute circulation routière.

Walferdange, le 18 octobre 2024.

Le secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber